

CABINET ANTOINE REGLEY

■ L'avocat de votre permis de conduire

Le cabinet Antoine Regley constitue une référence de premier plan en France en matière de droit routier, dont il est un spécialiste exclusif. Entretien avec un avocat engagé dans la défense des usagers de la route.



Pourquoi vous être spécialisé dans ce domaine ?

Pour deux raisons très simples. D'une part, le permis est essentiel pour des millions de français. Perdre son permis, est catastrophique. De nombreuses personnes perdent leur permis pour plusieurs mois. Je suis heureux de pouvoir les aider à le récupérer ou, mieux, éviter de le perdre. Il y a un côté magique à cela. D'autre part, je note que les « délinquants » routiers sont traités plus sévèrement que les autres. Se

rendre coupable d'un délit routier ne doit pas ôter le droit à une décision juste et équitable. C'est un combat personnel que je mène.

Pourquoi passer par les services d'un avocat spécialisé dans ce domaine ?

D'abord, pour éviter la désinformation. Combien de fois entends-je qu'il vaut mieux payer son amende que de la contester. Ne pas contester, c'est perdre les points à coup sûr. Contester, c'est se donner les chances de les garder. Ensuite, l'avocat spécialisé connaît les erreurs que commettent les policiers. Mon rôle est alors de plaider la nullité des procédures, et ainsi d'obtenir la relaxe de mes clients. Par ailleurs, l'avocat établit une stratégie pour que, même en cas de défaite, le permis dispose toujours de points. Mon Cabinet sauve énormément de permis par la stratégie.

Enfin, pour récupérer un permis qui n'a plus de points, il n'y a pas d'autres choix que de se diriger vers un Avocat ultra spécialisé. C'est une grande partie de mon contentieux.

Quelles sont vos références ? Où intervenez-vous ?

Ce sont des dizaines de permis sauvés grâce à la stratégie. Ce sont des dizaines de procédures (stop, vitesse, feu, alcool, stupéfiants...) annulées par an. Ce sont des dizaines de permis récupérés après que les clients aient reçu (ou non) la lettre invalidant leur permis. Concernant ce dernier contentieux, il est vrai que j'utilise une procédure plus rapide et efficace que celle connue de tous (quelques semaines au lieu de plusieurs mois).

Je publie mes résultats. Il n'y a pas meilleure preuve. Très peu de confrères le font. Grâce au travail de mon équipe internet (FrenchSmart), les clients peuvent se faire une réelle idée. Nous ne faisons que cela et ne nous perdons pas dans d'autres procédures de divorces ou de licenciement. J'interviens partout en France sans que cela ne coûte plus cher au client.

Je suis le seul à traiter les dossiers dans mon Cabinet. Dès lors, c'est à moi que les clients ont à faire et à personne d'autre. Et cela est très apprécié.

WWW.AVOCAT-REGLEY.FR



■ Les infractions routières, des personnes à défendre quel que soit leur statut.

Dans un dossier d'infraction routière, Maître Antoine de Regley peut être sollicité aussi bien par l'auteur d'une infraction que par la victime. « Toutes les femmes et les hommes ont un droit inaliénable à être défendus, qu'ils aient commis une infraction ou qu'ils en soient victimes, et ce quelles que soient les conséquences de l'infraction. J'œuvre dans l'intérêt exclusif de celles et ceux qui me sollicitent pour les accompagner, même dans les situations les plus difficiles. Je suis d'ailleurs indistinctement sollicité par des représentants des deux parties. C'est une particularité inhérente au métier d'avocat qui en fait un métier-vocation, et c'est ce qui le rend aussi exigeant et passionnant. »

L'AVOCAT, UN LEVIER... PAS UNE CHARGE !

**Mettre le droit de son côté,
c'est actionner un levier de
compétitivité et mettre en oeuvre
une prévention des risques !**

En France, l'avocat continue à être perçu par certains dirigeants comme un simple technicien du droit, mettant en forme des contrats – prestation dont ils tentent au maximum de se passer -, ou comme un auxiliaire de justice qui, lorsqu'ils sont obligés d'y avoir recours, coûte cher, pour un résultat aléatoire. Ou encore, comme un théoricien perdu dans ses codes et ses actes, déconnecté des réalités. Tout, sauf un business partner... Et pourtant, la réalité est toute autre.

Focus sur le droit social

Le droit social, tout particulièrement, répond à des besoins fondamentaux de l'entreprise en tant qu'employeur. Son dynamisme et sa richesse reposent en grande partie sur un climat de travail propice, fondé sur une relation de travail juste et conforme aux exigences du droit du travail.

Dans ce cadre, l'avocat n'est pas là seulement pour accompagner les managers dans l'application des nombreuses réglementations et législations s'imposant à lui (durée du travail, formation professionnelle, règlement intérieur, sécurité, compte pénibilité etc.), ou gérer les différends qui peuvent l'opposer à ses salariés, tant pendant l'exécution du contrat de travail qu'au moment de la mise en œuvre de procédure de licenciement.

En cas de contrôle fiscal ou social (Finances publiques ou URSSAF), l'assistance d'un avocat est souvent décisive. Il est à même d'indiquer quelles sont les réponses et informations à apporter aux demandes du contrôleur et à défendre les intérêts de l'entreprise en cas de redressement.

Plus généralement, l'avocat est aux côtés du dirigeant, en tant qu'expert et que conseil objectif, pour aider le dirigeant dans ses décisions stratégiques et l'aider au pilotage de sa politique sociale.

© fotomex et fotolia.com